Les premiers missionnaires avaient créé l'école à côté de l'église ou de la chapelle, et pendant longtemps l'éducation fut une œuvre de zèle sacerdotal s'alliant d'elle-même au ministère apostolique. Même depuis l'organisation municipale de l'enseignement primaire, le prêtre continua d'exercer sur l'enfance studieuse, l'influence vigilante qui est le droit de sa charge, et dont les lois lui ont jusqu'ici assuré le maintien.

Ce dévouement du clergé à l'égard de l'éducation, s'est manifesté avec non moins d'évidence toutes les fois qu'il s'est agi d'ouvrir à la jeunesse des établissements supérieurs, propres à préparer en elle les guides de la nation par une formation plus élevée, plus étendue et plus complète.

Tous nos séminaires,nos collèges et les autres institutions similaires ont eu pour premières assises la générosité sacerdotale, soutenue et encouragée par la bénédiction de l'Eglise, et les développements même de ces maisons n'ont pu s'opérer graduellement que grâce aux secours providentiels fournis habituellement par la même source.

Les familles ont toujours, grâce à Dieu, su reconnaître ce zèle infatigable. La présence des élèves qui ne cessent d'affluer vers les maisons religieuses atteste la confiance inaltérable des parents et le fait si consolant que la jeunesse canadienne, dans sa très grande majorité, est élevée et instruite sous la direction de l'Eglise, constitue la plus belle récompense accordée à tous ces généreux fondateurs et soutiens de nos belles maisons d'éducation.

Ajoutons, pour être juste, que plus d'une fois les fidèles, animés par l'exemple ou excités par la reconnais-